DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2025

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE AA 22P (lot A) SISE CHEMIN DU POTEAU BLANC POUR UNE SUPERFICIE DE 54 m²

N°2025-059

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 07 octobre 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau , Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume
Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
Mme Laurence Amichaux à Mme Arlette Bourdelot
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Olivier Thomas
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze
Mme Laure Gibou à M. Patrick Mouchelin
Mme Joane Besse à M. Olivier Thomas
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Katia Robert-Hautemulle à M. Jérôme Cauët

Absent.e : 1
M. Sébastien Le Ferrec

Nombre de votant.e.s : 28

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération en date du 30/06/2021, de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) approuvant le plan de zonage et le schéma directeur d'assainissement (SDA) de la commune de Marcoussis ;

VU la délibération en date du 27/07/2022, de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay autorisant la mise en enquête publique du schéma directeur et le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Marcoussis ;

VU la délibération en date du 14/12/2022, de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay approuvant le rapport d'enquête du commissaire enquêteur et approuvant définitivement le SDA de Marcoussis et les zonages associés ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de réaliser d'importants travaux de réfection de voirie du chemin du Poteau Blanc et de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay de réaliser les travaux de raccordement à l'assainissement collectif chemin du Poteau Blanc ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour se faire que la commune soit propriétaire d'une emprise suffisante pour la réaliser l'ensemble desdits aménagements de voirie et de réseaux ;

CONSIDÉRANT qu'un accord a été trouvé avec Madame MARTROU Martine propriétaire de la parcelle cadastrée AA 22P (Lot A) d'une superficie de 54 m² de la céder au profit de la commune au prix total d'un euro ;

CONSIDÉRANT que la parcelle AA 22P (lot A) est issue de la parcelle AA 22 après division (cf. plan de division ci-joint) ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition de parcelle cadastrée AA 22P (lot A) d'une superficie de 54 m² appartenant à Madame MARTROU Martine sise chemin du Poteau Blanc au prix total d'un euro hors frais de notaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20251007-DEL2025-059-DE
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025